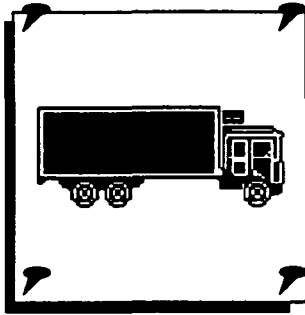


# UNE MAJORITÉ DE CARROSSERIES NON SPÉCIALISÉES

Jean-Pierre DECURE



Pour effectuer l'acheminement de marchandises par route, le transporteur (professionnel ou agissant pour son propre compte) va devoir utiliser un véhicule dont les caractéristiques seront adaptées aux objets qu'il veut transporter. Parmi celles-ci nous avons retenu le genre et la carrosserie (voir les définitions) pour illustrer la répartition du parc utilisé au cours de l'année 1991.

## L'activité de l'utilisateur est déterminante

Le transport pour **compte propre** est surtout un utilisateur de camions et de remorques. Les principales activités du compte propre sont effectivement liées à l'usage de plateaux, bennes, bétonnières, fourgons à température dirigée et de citernes.

En revanche, les transporteurs professionnels (le **compte d'autrui**) utilisent majoritairement les semi-remorques avec des carrosseries banalisées ou des carrosseries spécialisées, que l'on retrouve assez peu sur les camions et les remorques. Il est à noter que les véhicules porte-voitures (utilisés généralement en compte d'autrui) sont dans la plupart des cas attelés à des camions, et par conséquent ne sont pas retenus parmi les semi-remorques.

## Quelques définitions

Le genre définit une famille de véhicules : camion, remorque, semi-remorque, tracteur routier, etc.

**Camion** : c'est un véhicule routier automobile rigide, conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises.

**Remorque** : c'est un véhicule routier pour le transport de marchandises, conçu pour être remorqué par un véhicule routier automobile (presque toujours un camion).

**Semi-remorque** : c'est un véhicule routier pour le transport de marchandises, sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

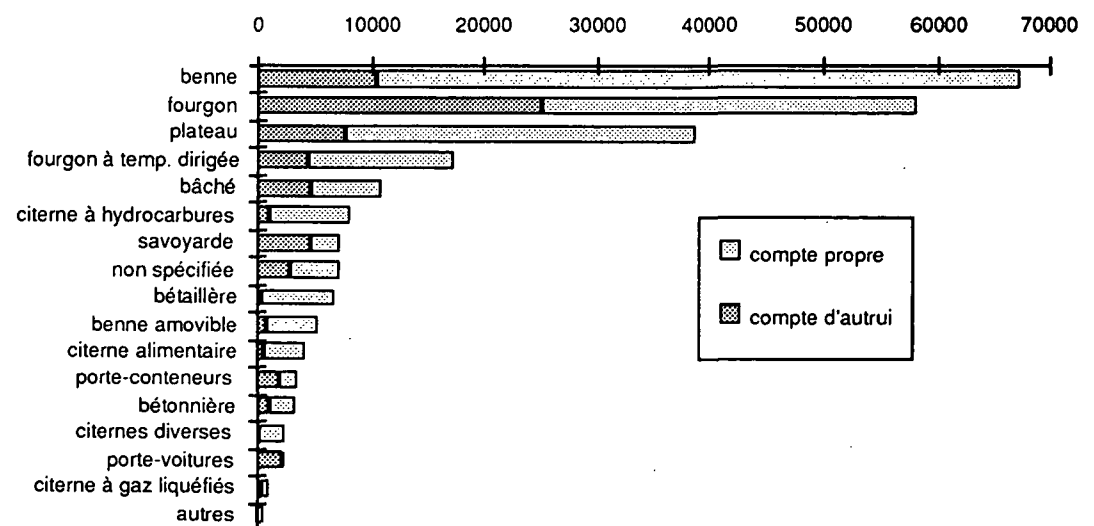
**Fourgon ordinaire** : fourgon avec parois et toit fixes.

**Bâché** : fourgon sans toit à parois fixes rigides, couvert d'une bâche.

**Savoyarde** : véhicule à parois rabattables et amovibles, couvert d'une bâche.

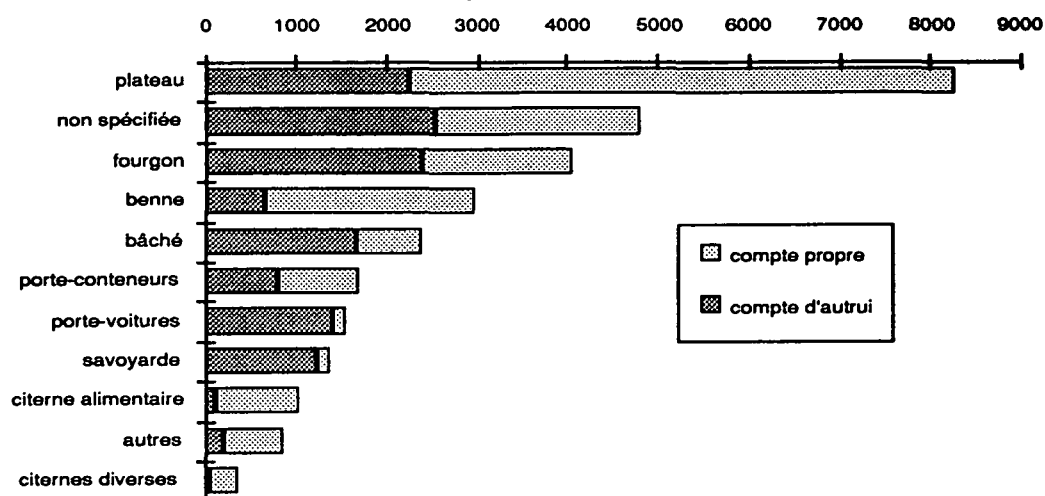
Le classement en compte d'autrui ou en compte propre est établi à partir du régime sous lequel l'utilisateur du véhicule (et non le propriétaire en cas de location) a effectué le transport.

Parc des camions en service en 1991

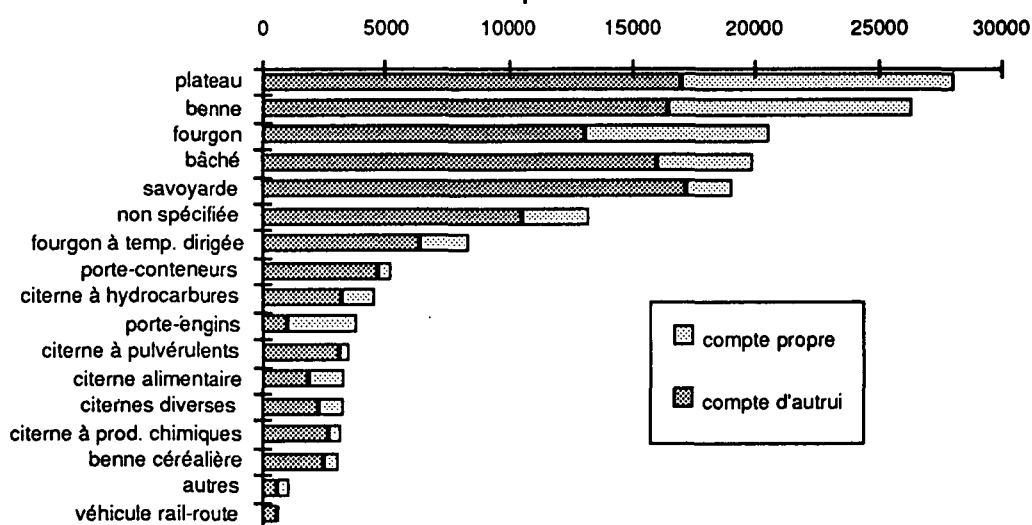


## MARCHANDISES

Parc de remorques en service en 1991



Parc des semi-remorques en service en 1991



### Qualité de l'information

Le libellé de la carrosserie sur la carte grise ne correspond pas toujours à la réalité. En effet, certains véhicules sont immatriculés dès la livraison par le constructeur, alors qu'ils ne possèdent encore qu'un châssis, sur lequel la carrosserie sera mise en place plus tard. D'autres véhicules sont transformés sans que la carte grise ne soit modifiée (c'est le cas par exemple des fourgons à température dirigée). Il existe un certain nombre de carrosseries non spécifiées au moment de l'immatriculation ou bien difficilement classables en ce qui concerne des véhicules très spécialisés. Dans cet article, certaines carrosseries d'un usage peu fréquent ont été regroupées. Ces difficultés d'identification de la carrosserie nuisent bien évidemment à la qualité des statistiques produites, puisque le sondage des véhicules observés (cf. infra) est réalisé à partir du fichier des cartes grises. ■

*Les résultats présentés dans cet article ont été obtenus à partir d'une exploitation de l'enquête TRM, sur l'utilisation des véhicules de transport routier de marchandises ; cette enquête est effectuée chaque semaine par l'OEST, en application d'une directive communautaire (directive n° 78-546 modifiée 89-462). On dispose ainsi chaque trimestre de résultats en principe harmonisés pour chacun des Etats membres et pour l'ensemble de la Communauté européenne.*

*Pour la France on peut donc estimer le trafic, professionnel ou non, réalisé par les véhicules utilitaires porteurs (camions, remorques et semi-remorques) immatriculés en France, d'au moins 3 tonnes de charge utile et de moins de 15 ans. L'échantillon annuel de véhicules observés, environ 100 000, est extrait du fichier central des automobiles, lui-même constitué du double des certificats d'immatriculation (les cartes grises).*